sur laquelle se trouvent les membres de l'OCDE en venant en aide à ceux-ci au niveau de la formulation et de la coordination des politiques. Le Canada est membre du Comité de l'environnement et participe à ses groupes de travail, dont les travaux portent sur des domaines tels que les produits chimiques, l'énergie, la gestion des déchets, la gestion des ressources naturelles, l'économie et l'environnement, et l'état de l'environnement. Les projets portant sur les produits chimiques connus, les accidents impliquant des substances chimiques qui ont des conséquences internationales, ainsi que les mouvements transfrontières de déchets dangereux sont parmi ceux que le Canada considère comme prioritaires.

UICN. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (l'Union mondiale pour la conservation) regroupe 61 États (dont le Canada), 128 organismes gouvernementaux et 383 organismes non gouvernementaux. L'UICN a été fondée en 1948 afin de faire la promotion de la coopération internationale en matière de conservation et de gestion des ressources naturelles. Elle a récemment mis en œuvre une Stratégie mondiale de conservation qui met l'accent sur la nécessité d'une démarche plus importante et plus intégrée au développement économique par le biais de la conservation des ressources vivantes. L'UICN agit à titre de conseiller technique auprès de la Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CICEM), de la Convention sur le patrimoine international et la Convention sur la protection des terres humides.

21.4 Activités selon la région

21.4.1 Les États-Unis

Pour le Canada, il n'existe pas de relations extérieures plus importantes que celles qu'il entretient avec les États-Unis. L'extraordinaire degré d'interdépendance qui existe entre les deux pays s'explique par la géographie, l'histoire, les échanges commerciaux et les liens culturels étroits qui se sont noués entre les deux sociétés. Le Canada est de loin le meilleur client des États-Unis et vice versa. En 1987, le Canada a vendu aux États-Unis 76% de ses exportations (96,3 milliards de dollars) et a acheté 23 % des exportations globales des États-Unis. Cette tendance fondamentale s'est maintenue en 1988. Dans le but de garantir et d'élargir l'accès du Canada au marché américain, le gouvernement canadien a conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis qu'ont signé le Président des États-Unis et le Premier ministre du Canada en janvier 1988.

La diversité des enjeux officiels a amené la création de nombreux mécanismes de consultation. Mentionnons à cet égard les sommets annuels entre le premier ministre et le président américain, et les réunions trimestrielles entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État des États-Unis. D'autres ministres, notamment ceux des administrations provinciales et des États, entretiennent également des rapports suivis, et les contacts entre parlementaires sont fréquents. D'autres mécanismes de consultation existent dans des secteurs tels que l'environnement, la défense, l'énergie, les pêches, les transports et le commerce.

21.4.2 Les Antilles

Depuis que le Canada a signé un accord économique et commercial avec les pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en 1979, l'engagement financier qui le lie à cette région n'a cessé de se concrétiser. En 1985, le premier ministre a annoncé que les Antilles étaient une région prioritaire pour l'aide canadienne au développement et il a convenu de fonder CARIBCAN, un programme économique et commercial d'aide au développement. Les principaux éléments de ce programme comprennent l'accès au marché canadien de la quasi-totalité des produits des Antilles en franchise de douane et des mesures visant à renforcer la capacité d'exportation de ces pays.

Au cours de la période de cinq ans s'échelonnant de 1984 à 1988, l'aide à la région des Antilles a atteint 305,9 millions de dollars; à l'échelle mondiale, c'est cette région qui a enregistré le niveau le plus élevé d'aide canadienne par habitant. Le Canada est l'un des membres de l'extérieur de la région antillaise à avoir participé à la fondation de la Banque de développement des Caraïbes, et il détient 12,5 % des actions ordinaires de cet établissement.

Le public canadien continue de suivre très attentivement le cheminement d'Haïti vers la stabilité politique. L'aide canadienne à Haïti est maintenant acheminée exclusivement par l'intermédiaire d'organismes non gouvernementaux et multilatéraux.

21.4.3 L'Amérique latine

Les liens entre le Canada et l'Amérique latine continuent de se développer et de se diversifier. Grâce au statut d'observateur qu'il possède auprès de l'Organisation des États américains et à sa pleine participation à un certain nombre d'autres institutions interaméricaines, de même que par le biais des relations diplomatiques bilatérales qu'il entretient avec tous les pays d'Amérique latine, le Canada a activement encouragé la formation de multiples liens politiques, économiques et humains avec cette région.